



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 49

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

| | |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet : | Requalification des premiers kilomètres du GR65 : dissimulation des réseaux : basse tension, éclairage public et TELECOM : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Energies - Tranche 2 |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et les communes d'Espaly-Saint-Marcel, du Puy-en-Velay et de Vals-près Le Puy s'entendent pour réaliser l'aménagement des premiers kilomètres du GR65 à partir du boulevard Saint-Louis au Puy-en-Velay jusqu'au 2^{ème} bassin

Délibération n°49 du lundi 18 décembre 2023

situé sur l'ancienne route de Saugues sur la commune de Vals-près-Le Puy via les rues : Capucins et de Compostelle à Espaly-Saint-Marcel.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage régit l'exécution des travaux hormis l'enfouissement des réseaux secs qui sont à la charge des communes. La ville du Puy-en-Velay a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies qui a établi un avant-projet.

1 Dissimulation du réseau basse tension :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à 130 327,30 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 47,6 % soit :

$$130\ 327,30 \times 47,6 \% = 62\ 035,79 \text{ € TTC.}$$

2 Travaux d'éclairage public :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à 36 075,03 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 47,6 % soit :

$$36\ 075,03 \times 85 \% = 30\ 663,78 \text{ € TTC.}$$

3 Enfouissement TELECOM :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève 15 516,01 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de :

$$15\ 516,01 - (311 \text{ m} \times 8 \text{ €} \times 1,25) = 12\ 406,01 \text{ € TTC.}$$

Récapitulatif des participations :

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Dissimulation du réseau basse tension | 62 035,79 € TTC |
| Travaux d'éclairage public | 30 663,78 € TTC |
| Enfouissement TELECOM | 12 406,01 € TTC |
| Montant Total | 105 105,58 € TTC |

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux GR65 rue Compostelle chemin Saint-Jacques tranche 2,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à 105 105,58 € TTC et autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction des décomptes définitifs,
- INSCRIT à cet effet la somme de 105 105,58 € TTC au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Roland LONJON

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023